



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE
20, AVENUE DE SÉGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Certificat d'examen de type
n° 02.00.690.004 .1 du 2 mai 2002

Instrument de pesage à fonctionnement automatique
trieur-étiqueteur type EMS/W destiné à être intégré sur
les véhicules de collecte de déchets
Classe Y(a)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

ENVICOMP SYSTEMS, BÜNDESSTRASSE 85, 32051 HERFORD (ALLEMAGNE).

DEMANDEUR :

SULO APPLICATIONS, PARC D'ACTIVITÉS "LA CORVETTE", 142 A 176 AVENUE DE STALINGRAD,
BAT 4, 92700 COLOMBES (FRANCE).

OBJET :

Le présent certificat complète les décisions n° 99.00.690.001.1 du 15 février 1999, 00.00.690.005.1 du 31 mai 2000 et 00.00.690.008.1 du 22 août 2000 relatives à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type EMS/W.

CARACTÉRISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type EMS/W ci-après dénommé "instrument", diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par :

- S** le nombre de "chaises" de levage de conteneurs équipant le véhicule pouvant aller jusqu'à 6 ;
- S** le fait que les chaises pesées pendant un mouvement de translation uniquement sont connectées à une cellule d'accélération commune sur un véhicule donné, les chaises pesées pendant un mouvement de translation/rotation restant équipées chacune d'une cellule d'accélération individuelle.

Les autres caractéristiques, le scellement et les conditions particulières de vérification sont inchangées.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES:

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celle prévue par la décision d'approbation de modèle précitée à l'exception des références de l'approbation de modèle qui sont remplacées par le numéro et la date du présent certificat.

DÉPÔT DE MODÈLE :

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 13.1442, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'ILE DE FRANCE et chez le demandeur.

VALIDITÉ :

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES :

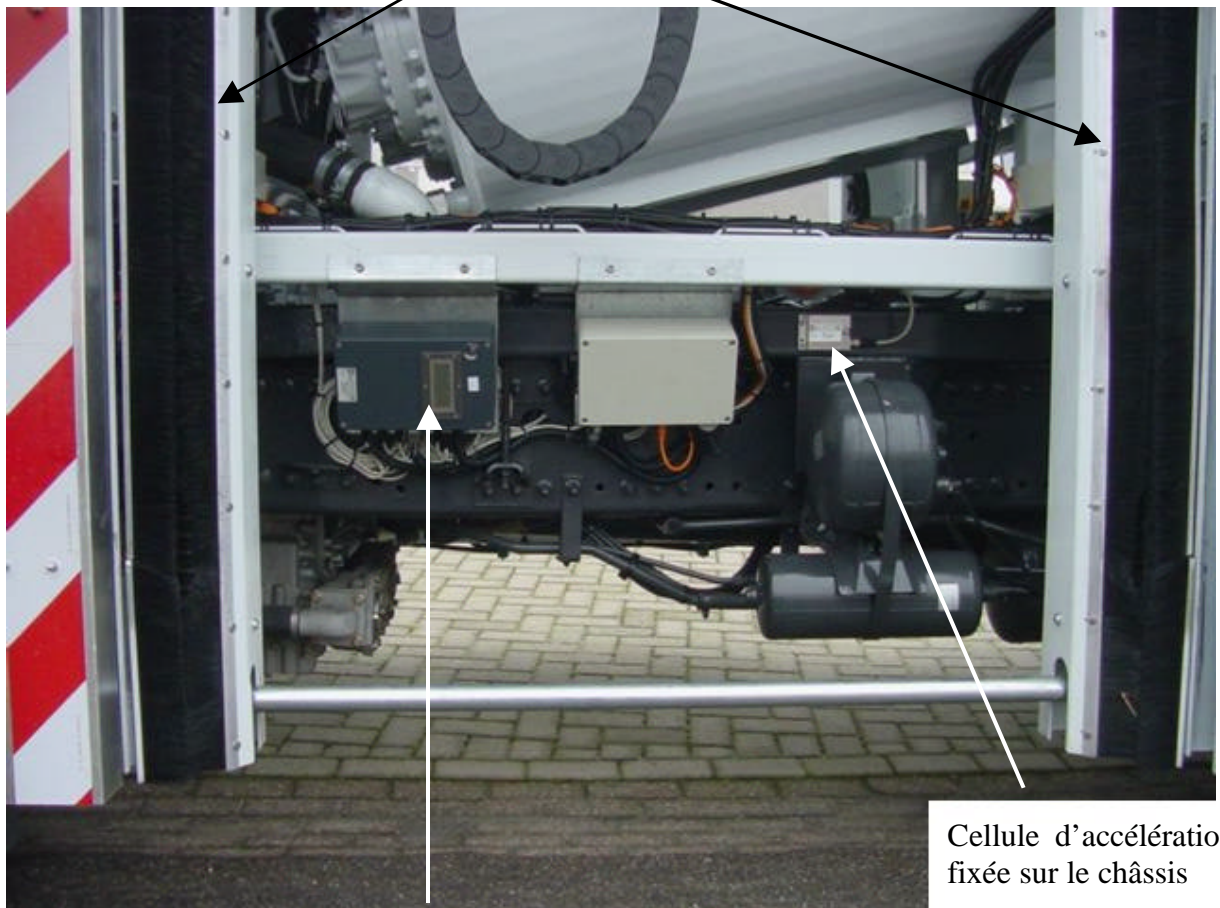
- S Photographie montrant un exemple d'implantation du TARGO et de la cellule d'accélération (cas d'un lève-conteneur latéral Translift)**
- S Photographie montrant une vue générale du véhicule**

**Pour le ministre délégué et par délégation,
le directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur général des mines**

E.TROMBONE

**Photographie montrant un exemple de fixation
de la cellule d'accélération sur le châssis
(cas d'un lève-conteneur latéral Translift)**

Systeme permettant de guider
les chaises de levage



TARGO

Note : sur cette photographie, les chaises de levage ont été placées en position haute pour permettre de voir le TARGO et la cellule d'accélération

**Photographie montrant une vue générale du véhicule
(cas d'un lève-conteneur latéral Translift)**

Système permettant de guider
les chaises de levage



Chaise de levage
(en position basse)